Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Tarn

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 17 FEVRIER 2024, suite aux évènements des 9,10 et 11 février sur le chantier de l'A69

Depuis le 9 février, les forces de "l'ordre" se livrent, en toute illégalité en présence des services municipaux et des pompiers, à des actions abusives, en bordure de la ZAD dite de la Crém'arbre à Saïx sur des terrains privés : tirs de grenades de toutes sortes, allumages de feux de bois, plastiques, pneus, jusqu'à de la paille apportée à cette fin. Ces actes, qui ont pour objectif de terroriser les militant.es, mettent en péril la vie de ces derniers. En effet, des scènes surréalistes abondamment documentées par les opposants sur place, montrent les forces de l'ordre et les agents municipaux, nourrissant les foyers d'incendie provoquant des fumées toxiques vers les grimpeurs installés dans les arbres. Des centaines de clichés ainsi que des heures de vidéos sont actuellement rassemblés afin d'appuyer les dires.

Nous constatons que ce sont les mêmes méthodes de violence et d'agressions gratuites qui sont pratiquées que lors de la résistance contre le projet de barrage à Sivens. Les principes d'impartialité de la puissance publique volent en éclats laissant les citoyens dans le désarroi.

Nous condamnons fermement ces agissements inacceptables qui interviennent alors qu'une commission d'enquête parlementaire s'est mise en place ce jeudi 15 février 2024 à l'Assemblée Nationale sur les aspects juridiques et financiers du dossier d'autoroute A69, dossier dans lequel d'importantes zones d'ombres ont été identifiées.
De nombreux éléments font apparaître qu'il n'y a pas eu de recherche sincère et sérieuse d'une alternative (routière et ferroviaire) à ce projet autoroutier, et nous rappelons que la Justice ne s'est toujours pas prononcée sur le recours sur le fond.

Les infractions à la législation qui s'accumulent chaque jour sur le chantier de l'A69 ont déjà fait l'objet du dépôt d'un référé pénal environnemental en ce début de semaine.

Les pratiques des forces de l'ordre sont totalement inadmissibles. Nous alertons sur le risque d'un nouveau drame et demandons que les instances compétentes se saisissent d'une expertise approfondie du dossier.
Nous appelons à nouveau à un moratoire immédiat du projet avec la suspension du chantier pour :

- laisser le temps au nouveau ministre de prendre connaissance du dossier,
- permettre à la commission d'enquête parlementaire qui débute de mener à bien ses travaux,
- permettre à la justice d'examiner pleinement et sereinement ce dossier sur le fond.

Maison des Associations - Place du 1er Mai – 81100 CASTRES
Tél : 05.63.51.08.47 - Fax : 05.63.51.85.03
Courriel : confpays.81@free.fr

Nous réclamons également avec force la mise en place d'une Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (par l'IGEDD) relevant du Ministère de l'Ecologie. Cette même Inspection ne pouvant conclure, selon nous, qu'à l'ineptie totale de ce projet d'autoroute, comme elle avait conclu à l'ineptie du barrage de Sivens en son temps, bien après le commencement des travaux et la mort tragique de Rémi FRAISSE.

Nous ne pouvons accepter le passage en force actuel mettant en péril la vie de militant.es et détruisant de façon irréparable des centaines d'hectares de zones sensibles et de terres fertiles, le tout en violation du Code de l'Environnement, du Code de la Santé Publique, du Code Pénal, et du code de la Sécurité Intérieure.

La Confédération paysanne réclame le respect de l'Etat de droit sur le dossier A 69 !

Contacts presse : 06,71,19,54,30
06,32,88,16,12

Maison des Associations - Place du 1er Mai – 81100 CASTRES
Tél : 05.63.51.08.47 - Fax : 05.63.51.85.03
Courriel : confpays.81@free.fr